



AAPPMA CHAMARANDE

QUELLE CARTE DE PECHE PRENDRE en 2024 ?

CARTE INTERFEDERALE (EGHO) : 110.00€

TOUS MODES DE PECHE. PERMET DE PECHER SUR TOUS LES PARCOURS DES ASSOCIATIONS RECIPROCITAIRES DES DEPARTEMENTS ADHERENTS DU CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL (CHI), DE L'ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST (EHGO) ET DE L'UNION RECIPROCITAIRE DU NORD-EST (URNE)

CARTE PERSONNE MAJEURE : 82.00€

PERMET DE PECHER SUR LES PARCOURS DE L'ASSOCIATION DE PECHE (HORS PARCOURS ET PLANS D'EAU SPECIFIQUES NECESSITANT L'ACHAT D'OPTION SUPPLEMENTAIRE). DES ACCORDS DE RECIPROCITE DEPARTEMENTALE OU ENTRE ASSOCIATIONS PEUVENT ETENDRE VOTRE SECTEUR DE PECHE.

CARTE DECOUVERTE FEMME : 40.00€

PECHE A 1 LIGNE. TOUS MODES DE PECHE. PERMET DE PECHER SUR LES PARCOURS DE L'ASSOCIATION DE PECHE (HORS PARCOURS ET PLANS D'EAU SPECIFIQUES NECESSITANT L'ACHAT D'OPTION SUPPLEMENTAIRE). DES ACCORDS DE RECIPROCITE DEPARTEMENTALE OU ENTRE ASSOCIATIONS PEUVENT ETENDRE VOTRE SECTEUR DE PECHE.

CARTE PERSONNE MINEURE : 21.00€

TOUS MODES DE PECHE. PERMET DE PECHER SUR LES PARCOURS DE L'ASSOCIATION DE PECHE (HORS PARCOURS ET PLANS D'EAU SPECIFIQUES NECESSITANT L'ACHAT D'OPTION SUPPLEMENTAIRE). DES ACCORDS DE RECIPROCITE DEPARTEMENTALE OU ENTRE ASSOCIATIONS PEUVENT ETENDRE VOTRE SECTEUR DE PECHE.

CARTE DECOUVERTE -DE 12 ANS : 7.00€

TOUS MODES DE PECHE. PERMET DE PECHER SUR LES PARCOURS DE L'ASSOCIATION DE PECHE (HORS PARCOURS ET PLANS D'EAU SPECIFIQUES NECESSITANT L'ACHAT D'OPTION SUPPLEMENTAIRE). DES ACCORDS DE RECIPROCITE DEPARTEMENTALE OU ENTRE ASSOCIATIONS PEUVENT ETENDRE VOTRE SECTEUR DE PECHE.

CARTE HEBDOMADAIRE : 35.00€

CARTE VALABLE 7 JOURS CONSECUTIFS, DISPONIBLE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE. TOUS MODES DE PECHE. UTILISABLE UNIQUEMENT LES JOURS DE VALIDITE. PERMET DE PECHER SUR LES PARCOURS DE L'ASSOCIATION DE PECHE

CARTE JOURNALIERE : 13.00€

Utilisable uniquement le jour de validité.

Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Pas de réciprocité entre les AAPPMA de l'Essonne pour la carte journalière.

RAPPEL :

**LE MONTANT DES CARTES EST DECIDE PAR LA FEDERATION NATIONNALE
LES AAPPMA N'ONT PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE LES APPLIQUER.**

**EN PRENANT VOTRE CARTE DE PECHE VOUS DEVEZ MEMBRE
DE L'ASSOCIATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE QUI FIGURE SUR CETTE CARTE.**